

Habilitation électrique H0-B0

Personnel non électricien

Tout salarié intervenant à proximité d'installations électriques doit être habilité.

Former votre personnel non électricien à l'habilitation H0-B0, c'est répondre à cette obligation réglementaire tout en protégeant durablement vos équipes face au risque électrique.

INFORMATIONS CLÉS

 DURÉE 1 jour (7h)	 PUBLIC Personnel non électricien	 PRÉREQUIS Aucun prérequis technique	 MODALITÉ Présentiel — Hauts-de-France
 SANCTION Avis d'habilitation — valable 3 ans	 TARIF Sur devis	 DÉLAI D'ACCÈS 2 à 4 semaines après validation du devis	 MODALITÉS D'ACCÈS Inscription sur demande, après entretien de cadrage
 ACCESSIBILITÉ Formation accessible aux personnes en situation de handicap — contactez notre référent	 CONTACT formation@anodos.fr · 03 20 20 00 22		

Objectifs pédagogiques

- ✓ Respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510.
- ✓ Identifier les zones et limites d'habilitation H0 et B0.
- ✓ Appliquer les règles de sécurité lors d'opérations d'ordre non électrique en environnement électrique.
- ✓ Réagir correctement en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.
- ✓ Connaître les équipements de protection individuelle et collective adaptés.

Programme de la formation

7 heures — 1 jour en présentiel

1 Partie théorique

- Domaines de tension et effets du courant électrique sur le corps humain
- Classement des installations électriques
- Distances de sécurité à respecter
- Autorisations de travaux et délimitation des zones
- Manœuvres de consignation
- Matériel de sécurité électrique : identification et utilisation
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident électrique

2 Partie pratique

- Présentation des équipements électriques du site
- Reconnaissance des installations HT et BT
- Identification des armoires et coffrets électriques
- Évaluation théorique et délivrance de l'avis d'habilitation

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés sur les risques électriques (NF C 18-510)
- Étude de cas adaptés à votre environnement de travail
- Mises en situation : équipements, armoires et coffrets électriques
- Formateur habilité, spécialisé en prévention des risques électriques

Certification & évaluation



Formation animée par un **formateur habilité**, spécialisé en prévention des risques électriques, conforme à la norme NF C 18-510.

- ✓ Évaluation par QCM théorique et mise en situation pratique.
- ✓ Avis d'habilitation remis à l'employeur à l'issue de la formation.
- ✓ L'employeur formalise l'habilitation par un titre nominatif, valable 3 ans.

Titre d'habilitation valable 3 ans — pensez au recyclage avant expiration pour maintenir la validité.

Financement

Cette formation peut entrer dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise et faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès de votre OPCO. La prise en charge n'est jamais automatique : elle dépend de votre branche, des critères de votre OPCO et des fonds disponibles. Nous vous accompagnons dans la constitution du dossier.

OPCO

Une demande de prise en charge peut être déposée auprès de votre OPCO. L'accord et le montant relèvent de sa décision.

Plan de développement des compétences

Intégrez l'habilitation électrique à votre plan de formation annuel.

Organisons cette formation dans votre entreprise

Nous adaptons la session à vos effectifs, vos contraintes et votre organisation.

- Devis gratuit sous 24h
- Intervention sur site — Hauts-de-France
- formation@anodos.fr

Réf. H0B0-INI · Version V1.0 · Mise à jour 01/07/2026 · Prochaine révision 01/07/2027

ANODOS — SAS au capital variable · SIREN 940 449 242 · RCS Lille Métropole
2 rue Jacques Prévert, 59650 Villeneuve d'Ascq
03 20 20 00 22 · formation@anodos.fr · anodos.fr